

Briefing Politique

ATTENTES POUR LA REDD+ : CCNUCC-COP19, VARSOVIE, POLOGNE NOVEMBRE 2013

WWF appelle les Parties à la 19^e Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC-COP19) à finaliser les éléments de conception REDD+ et à travailler sur l'architecture financière afin d'octroyer des paiements basés sur les résultats, plus particulièrement à :

- Travailler de manière collaborative et positive pour aborder les différends et à s'engager avec l'ambition de faire avancer la création d'un mécanisme REDD+ qui profite à la population et à la nature.
- Arriver à un accord sur l'évaluation technique pour les Niveaux de référence ou les Niveaux de référence d'émissions.
- Donner des directives pour la mesure, le signalement et la vérification pour la REDD+.
- Faire des progrès sur les éléments de l'architecture de financement basé sur les résultats pour la REDD+ afin d'assurer un soutien à toutes les phases REDD+.
- Intégrer la REDD+ dans la plus large architecture climat.



© JULIE PUDLOWSKI/WWF

**LES PARTIES
ONT FAIT
D'IMPORTANTS
PROGRÈS VERS LA
FINALISATION
DES ÉLÉMENTS DE
CONCEPTION DE LA
REDD+ MAIS
D'IMPORTANTES
PIÈCES DU PUZZLE
MANQUENT
TOUJOURS.**

Un mécanisme REDD+ efficace doit être un élément important de la solution climat globale, compte tenu du fait que la déforestation et la dégradation de la forêt représente jusqu'à 20 % de toutes les émissions de carbone au monde. Les Parties ont fait d'importants progrès vers la finalisation des éléments de conception de la REDD+ mais d'importantes pièces du puzzle manquent toujours.

Compte tenu des progrès importants faits sur la REDD+ depuis Doha, la 19^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies (CCNUCC-COP19) donne aux Parties la possibilité de finaliser l'ensemble méthodologique pour les éléments clés de la REDD+ : arriver à un accord sur l'évaluation technique des niveaux de référence ou les niveaux de référence d'émissions et offrir des directives pour la mesure, le signalement et la vérification de la REDD+. Parallèlement à cela, WWF appelle les Parties à travailler sur les éléments de l'architecture de financement basé sur les résultats de la REDD+ de manière à ce que soit trouvé un

équilibre dans les discussions techniques et les bases d'un soutien adéquat et prévisible pour toutes les phases de la REDD+.

OSCST:

Des désaccords continus au sein de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (OSCST) présenteraient une menace pour la pertinence perçue de la REDD+ en renforçant le point de vue de certains selon lequel les Parties à la CCNUCC ne sont pas capables de s'accorder sur les éléments de base de la REDD+.

Par conséquent, les Parties doivent:

1. S'engager à travailler de manière coopérative et avec l'ambition de faire avancer la création d'un mécanisme REDD+ qui profite à la population et à la nature.
2. Décider d'un processus d'évaluation fort pour les niveaux de référence ou les niveaux

de référence des émissions soumis de manière volontaire par les Parties à la CCNUCC pour assurer l'intégrité du climat et pour envoyer un signal clair qui montre que les niveaux de référence REDD+ soumis seront évalués de manière juste, transparente et opportune.

Les Parties doivent en particulier décider des points suivants :

- Directives pour l'évaluation technique des niveaux de référence :

Objectif: *évaluer dans quelle mesure les Parties ont fourni des informations conformément aux directives de soumissions d'informations sur les niveaux de référence des émissions forestières et/ou les niveaux de référence des forêts dans l'annexe de la décision 12/CP.17 dans la création des niveaux de référence d'émissions forestières et/ou des niveaux de référence des forêts, en offrant un échange de facilitation et technique itératif qui produirait des niveaux de référence forts (option 2 des objectifs incluse dans l'Annexe II du document FCCC/SBSTA/2013/L.12).*

Portée et type de l'information: *évaluation technique des données, méthodologies, présomptions et procédures utilisées par le pays en développement partie dans la création du ou des niveaux de référence conformément aux directives de l'Annexe de la Décision 12/CP.17 qui couvre les questions portant sur la transparence, la régularité, l'exactitude, etc. (comme le décrit la section option B de la Portée de l'Annexe II du document FCCC/SBSTA/2013/L.12)*

- Procédures pour l'évaluation technique des niveaux de référence :

Procédures générales: WWF est d'accord avec les procédures générales décrites à l'Annexe II du document FCCC/SBSTA/2013/L.12, en particulier avec le libellé qui indique que chaque soumission doit être évaluée par une équipe d'évaluation conformément aux procédures et échéances établies dans ces directives, ainsi qu'avec les propositions de composition de l'équipe (qui doit inclure des experts UTCATF) et le calendrier de l'évaluation technique (qui serait réaliste).

Statut des recommandations/résul-

tats: Les Parties doivent arriver à un accord équilibré sur cette question qui permettra à l'évaluation technique d'être un processus de facilitation et itératif en mesure de produire un résultat fort.

- Finalisation de l'orientation méthodologique du processus de mesure, de compte-rendu et de vérification, adoption du processus d'analyse et de consultation international et:

Rechercher la conformité aux décisions précédentes (par exemple, 4/CP.15, Suivi, compte-rendu et vérification pour les actions d'atténuation nationales or NAMAS);

Décider que les données et les informations doivent être transparentes et cohérentes sur la durée et correspondre aux niveaux de référence établis dans le cadre des Rapports de bilan biannuels;

Reconnaître la nécessité de renforcer les capacités et la nécessité d'un soutien aux activités de compte-rendu;

Demander que les pays en développement Parties à la convention obtiennent et reçoivent des financements basés sur les résultats, lorsqu'ils soumettent des données et informations dont il est fait référence au paragraphe 3, par le biais de rapports bilans biannuels, afin de fournir une annexe technique conformément au paragraphe 20 de l'annexe 3 de la décision 2/CP.17 (paragraphe 9 de l'Annexe I du document FCCC/SBSTA/2013/L.12). Les Parties doivent faire la promotion d'une annexe technique complète pour la CAI qui, sans être un fardeau pour les pays REDD+, offre les informations nécessaires à la protection de l'intégrité environnementale du mécanisme.

- Alors que les Parties s'accordent sur la soumission des trois décisions sur les Systèmes de suivi des forêts nationales, sur la longueur et la fréquence de présentation du résumé des informations sur la manière dont les mesures de protection sont abordées et respectées et sur les forces motrices de la déforestation et de la dégradation des forêts, avec pour but l'adoption par la Conférence des Parties, WWF souhaiterait consulter les pro-



WWF ENCOURAGE
LES PARTIES À
TRAVAILLER DANS
LE BUT D'ÉTABLIR
UN LIEN FORT
ENTRE LE RESPECT
DES MESURES
DE PROTECTION
ET L'ACCÈS AU
FINANCEMENT
BASÉ SUR LES
RÉSULTATS AFIN
QUE LA PÉRENNITÉ,
DE LA REDD+ SOIT
GARANTIE SUR LE
LONG TERME.

PROCESSUS OSCST/SBI:

jets de ces décisions qui seront adoptées à Varsovie. Toutefois, les projets de ces décisions sur les mesures de protection et les forces motrices sont plus faibles qu'escompté, par conséquent, WWF encourage les Parties à œuvrer de manière à établir un lien fort entre le respect des mesures de protection et l'accès au financement basé sur les résultats afin de garantir la pérennité de la REDD+ sur le long terme.

Compte tenu du fait que, lors de la dernière session des Organes subsidiaires de la convention, le processus mixte de l'OSCST/Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a été touché par la stagnation des négociations du SBI, les Parties auront beaucoup de travailler à Varsovie. Les Parties doivent, toutefois, tirer parti des discussions des ateliers en session, au cours desquelles un consensus général a été atteint sur la nécessité d'améliorer

l'efficacité et la coordination à tous les niveaux pour les canaux financiers des activités REDD+.

Les Parties devront donc :

- Trouver le moyen d'améliorer la coordination du soutien à la mise en œuvre des activités REDD+.
- Les Parties voudront peut-être se concentrer sur un accord sur les meilleures pratiques permettant d'éviter les obstacles de l'accès au financement REDD+, ainsi que s'assurer que le soutien est fourni de manière opportune et coordonnée.
- Assurer qu'un soutien adéquat et prévisible sera fourni, y compris les ressources financières et le soutien technique et technologique, aux pays en développement pour la mise en œuvre de ces activités. Les Parties doivent montrer leur engagement envers un financement REDD+ qui va au-delà du finance-

ment rapide pour la période allant jusqu'en 2020, date à laquelle un nouvel accord sera mis en place. Elles doivent également clairement montrer comment les besoins de financement seront satisfaits pour toutes les phases de la REDD+. La certitude concernant les engagements financiers pour la REDD+ créera une atmosphère propice pour l'avancement des questions méthodologiques et techniques.

- S'intéresser à la nécessité d'accords institutionnels ou de potentielles alternatives de gouvernance pour la REDD+. Mais les Parties doivent prendre une décision quant aux fonctions qui doivent être remplies, ainsi que discuter de la manière dont la REDD+ rentre dans le cadre des autres discussions de la Convention, avant de décider de la meilleure manière de la faire, par le biais d'institutions nouvelles ou qui existent déjà.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COP:

À la suite des deux ateliers obligatoires dans le cadre du programme de travail de la COP (CWP-REDD+) cet été, à Varsovie, les Parties devront passer en revue les rapports produits afin de continuer à faire avancer les débats sur le financement basé sur les résultats pour la REDD+. Qu'un groupe de contact soit constitué pour la suite des discussions sur les questions CWP-REDD+ ou que ces discussions soient fusionnées avec les travaux en cours dans le cadre du processus OSCST/SBI, les Parties devront :

- Effectuer des progrès et faire montre d'un engagement continu envers le financement de la REDD+ : ceci inclut le déblocage des discussions en cours sur le financement basé sur les résultats pour la REDD+ et l'envoi d'un signal fort pour un soutien adéquat et prévisible (y compris financier, technique et technologique) pour les pays en développement

pour la mise en œuvre des activités REDD+.

- Reconnaître que les engagements envers le financement de la REDD+ doivent aller au-delà de la période de financement rapide actuelle afin d'inclure les moyen et long termes.
- Décider des manières et moyens par le biais desquels transférer les paiements pour les actions basées sur les résultats et trouver le moyen d'améliorer la coordination du financement REDD+ basé sur les résultats.

En outre:

À ce jour la REDD+ a été abordée comme un sujet de négociation relativement indépendant. Bien que cela ait permis aux Parties de réaliser des progrès plus rapidement que sur d'autres questions, nous sommes désormais arrivés à un stade des négociations où d'importantes décisions relatives à la REDD+ sont difficiles à adopter

sans l'alignement et l'intégration de la REDD+ dans la plus large architecture climat. En particulier, les Parties doivent viser l'ancrage de la REDD+ dans la Convention en analysant les liens avec d'autres organes et pistes de négociations dans le cadre de la CCNUCC et envoyer d'importants signaux pour avoir un impact sur la conception et le fonctionnement du Fond climat vert.

Les relations à explorer comprennent le Programme de travail sur le financement à long terme, le Comité permanent sur le financement, les discussions sur le nouveau mécanisme basé sur le marché et les approches non basées sur le marché.

WWF recommande aux Parties d'envisager l'inclusion de la REDD+ dans les délibérations du groupe de travail ad-hoc sur le Plateforme de Durban (ADP), aussi bien pour l'avant que l'après 2020.

100%
RECYCLÉ

CONCLUSION

L'INCERTITUDE EST IMPORTANTE EN CE QUI CONCERNE LA MANIÈRE DONT LES FINANCEMENTS POUR LA REDD+ SERONT SATISFAITS... CELA DOIT ÊTRE CLARIFIÉ URGEMMENT.

Le rôle des forêts est essentiel dans le contexte du climat. Le 5^e rapport du GIEC a montré qu'il faut urgemment agir pour lutter contre le changement climatique afin d'éviter les scénarios possibles démontrés. La mise en œuvre de la REDD+ dans les pays en développement ne représenterait pas seulement les 38Gt de carbone contenu dans les forêts des pays en développement (l'équivalent des émissions des gaz à effet de serre anthropiques au niveau de 2004) mais mettrait également en valeur la capacité des forêts à fixer le carbone. Les forêts tropicales humides continuent à fixer le carbone même quand il s'agit de forêts anciennes. Sans la REDD+, la cible des deux degrés est peu susceptible d'être atteinte et par conséquent il faut désormais agir. Compte tenu du fait que plus de 100 activités REDD+ sont en cours et que plus de 45 pays en développement préparent leurs stratégies REDD+ nationales, la REDD+ se trouve à la croisée de chemins.

Ce mécanisme est important particulièrement alors que nous avançons vers 2020 et nécessite des engagements de financement urgent pour la période qui vient. Pourquoi ?

Sans incitations financières à échelle suffisante pour la conservation des forêts, il ne sera pas possible pour les pays qui détiennent des forêts d'arriver à une déforestation et une dégradation de la forêt nulles d'ici 2020. Un retard de ne serait-ce qu'une dizaine d'années sacrifierait encore 69 millions d'hectares de forêt de par le monde et mènerait à l'émission de 24Gt en plus de dioxyde de carbone, ce qui mettrait hors de portée le but de maintenir la stabilité du climat sous la barre d'une augmentation de deux degrés.

L'incertitude est grande en ce qui concerne la manière dont les besoin en financement REDD+ seront satisfait dans la période intermédiaire (2013-2020) et sur le long terme (au-delà de 2020). Cela doit être clarifié urgemment pour que l'on puisse arriver aux réductions nécessaires de la déforestation et de la dégradation maintenant.

Photos et graphiques © WWF ou utilisés avec permission.
Texte disponible sous licence Creative Commons.



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

www.panda.org/forestclimate

© WWF propriétaire de la marque déposée © 1986, WWF-World Wide Fund for Nature (précédemment connu sous le nom de World Wildlife Fund), Gland, Suisse